**Notion: N0050**

**Notion originale: langue minorée**

**Notion traduite: langue minorée**

Autre notion traduite avec le même therme: (espagnol) lengua minorizada

**Document: D123**

Titre: Les choix linguistiques des entreprises multinationales : options diverses et contradictoires

Type: linguistique - article d'ouvrage collectif

Langue: français

Auteur: AIROLDI, Sandrine

In :Multiculturalisme, multilinguisme et milieu urbainDirigé par: PAULIN, Catherine

Ed. : Presses universitaires de Franche-Comté, Université de Franche-Comté, 2005, pp. 7-22

Extrait E1679, p. 9-10

Les multiples contacts linguistiques posent des problèmes liés aux notions de stratification, de prestige linguistique ou encore de revendications ethnoculturelles. En effet, les langues minorées, en présence dans les multinationales, sont actuellement dans une situation critique face à l'omniprésence des langues dites internationales, dominantes et indispensables. Cette situation se retrouve au niveau de la communication au sein de l'entreprise et surtout au niveau de la communication externe. Dans la société en général et dans les entreprises en particulier, le rejet de certaines langues leur rend difficile la possibilité de jouir d'un prestige plus grand qui leur permettrait de devenir un facteur d'auto-identification culturelle et sociale. Dans la plupart des cas, c'est la survie même de la langue et l'identification culturelle du groupe qui est en jeu. Quand on pense aux modèles conçus pour décrire l'utilisation de plusieurs langues dans des répertoires, dans des fonctions différentes, on utilise souvent le modèle de la diglossie. Or, selon les théories actuelles, la diglossie est nécessairement synonyme de hiérarchisation des langues. On majore certaines pour en minorer d'autres. Donc, la langue considérée comme officielle, comme langue de diffusion et de travail pour l'entreprise vient refouler, marginaliser la langue de famille, celle du foyer. Dans le cadre de l'entreprise, nous pouvons d'ailleurs préciser que les politiques linguistiques ne semblent pas clairement définies. En effet, bon nombre d'entre elles ont l'air de ne pouvoir fournir aucun texte officiel à ce propos.

**Document: D076**

Titre: La charte européenne des langues, les « langues de migrants » et les langues dépourvues de territoire

Type: linguistique - article de périodique

Langue: français

Auteur: AKIN, Salih

In : Lengas, revue de sociolinguistique, n°59, 2006, pp. 51-66

Extrait E1626, p. 51

Nous proposons d'analyser dans cette contribution la situation de deux langues dominées dans leur territoire d'origine : le berbère et le kurde (…). Il s'agit de langues étatiques, minorées, mais pas minoritaires ; le poids démographique des locuteurs des deux langues est suffisamment important pour ne pas les catégoriser comme des langues minoritaires.

**Document: D015**

Titre: Sociolinguistique. Epistémologie, langues régionales, polynomie

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: MARCELLESI, Jean-Baptiste

Ed. :L'Harmattan, Paris, 2003, 308p.

Extrait E1655, p. 57

Le terme de langue minorée est utilisé par nous pour référer à ce qu'on appelle ici langues régionales, là langues dominées ou langues minoritaires. La dénomination par langues régionales, purement géographique, a l'inconvénient de masquer justement les problèmes posés par la recherche et l'affirmation d'identités culturelles. Langues dominées met uniquement l'accent sur les ressorts politiques qui infériorisent tel ou tel système linguistique et a pour inconvénient de substituer au couple classe dominante / classe dominée le couple langue dominante / langue dominée. Langues minoritaires se réfère à l'espace national pour des systèmes souvent encore heureusement majoritaires dans leur espace propre. Langues minorées, au contraire, réfère au processus de minoration par lequel des systèmes virtuellement égaux au système officiel se trouvent cantonnés par une politique d'état certes, mais aussi par toutes sortes de ressorts économiques, sociaux, dans lesquels il faut inclure le poids de l'histoire, dans ne situation subalterne, ou bien sont voués à une disparition pure et simple.

Extrait E0260, p. 132-133

Nous appelons « satellisation » le phénomène par lequel l’idéologie dominante tend à « rattacher » un système linguistique à un autre auquel on le compare et dont on affirme qu’il est une « déformation » ou « une forme subordonnée ». Nous employons intentionnellement un terme qui présuppose des existences préalables autonomes. L’absence de parenté (cf. Gumperz déjà cité et l’extension du concept de diglossie), et même parfois le contact géographique apparent ne protègent en rien contre ce processus car le facteur efficient en est l’hégémonie. (…) De même une enquête d’U. Ammon a montré à que point, dans divers pays industrialisés (Angleterre, R.F.A, Suisse, France, Italie, Espagne, Etats-Unis, U.R.S.S), les rapports standard / dialectes, langue dominante / langues minorées pouvaient être complexes. En conclusion de ce travail ayant donné lieu à des articles sur questionnaire, l’auteur fait remarquer qu’en Allemagne Fédérale et en Angleterre on a affaire seulement soit à des dialectes qui sont identifiables en tant que tels, soit à des langues minoritaires. En France, en Italie et en Espagne, au contraire, on a aussi affaire à des « langues régionales minoritaires » qui sont traitées comme des dialectes alors qu’elles ont leur propre tradition littéraire et leur part d’historicité. De son côté la Suisse garantit l’autonomie à quatre langues différentes pour lesquelles, bien sûr, il n’existe pas de standard commun (…).

**Document: D564**

Titre: La notion de "langue propre" : pragmatique et sociolinguistique

Type: linguistique - article d'ouvrage collectif

Langue: français

Auteur: ELOY, Jean-Michel

In :Variable territoriale et promotion des langues minoritairesDirigé par: VIAUT, Alain

Ed. : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Pessac, pp. 99-109

Extrait E2858, p. 100

Or, en même temps qu’on prend conscience de l’universalité des situations d’hétérogénéité linguistique et de contacts de langues, on doit constater qu’apparemment il est bien difficile à un État – c’est-à-dire aux groupes sociaux qui exercent le pouvoir politique dans les formes contemporaines d’État – de reconnaître que ses citoyens possèdent plusieurs langues, et d’adopter des mesures et pratiques non discriminatoires à leur égard. Les exemples sont innombrables. Ainsi, chacun sait que les Algériens usent non pas seulement de l’arabe standard, mais aussi des dialectes arabes, du tifinaqgh du français… : mais l’Algérie sait-elle aujourd’hui reconnaître sa propre richesse ? Ou la Turquie, avec le turc, le kurde, le laze, le grec… ? C’est ce refus du pluralisme linguistique, plus que le refus de tel ou tel groupe particulier, qui est commun à de nombreux États, et qui produit tant de langues minorées. Ce terme avancé par J.B. Marcellesi (Marcellesi, 1986, p. 14) s’impose car la notion quantitative de "minoritaire" ne suffit pas à décrire leur statut.

**Document: D011**

Titre: Langues en conflit : études sociolinguistiques

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: BOYER, Henri

Ed. :L'Harmattan, Paris, 1991, 274p.

Extrait E1485, p. 103

Enseigner une langue minorée est un cas de figure pédagogique qui n'a évidemment rien de simple. S'il y a minoration linguistique, c'est-à-dire domination d'une langue sur une autre, l'enseignement et le discours tenu sur cet enseignement ne peuvent qu'être investis par le conflit socio-langagier ; une situation diglossique donne lieu à toutes sortes d'attitudes et de comportements bien connus et transforme bon nombre d'activités et d'institutions sociales et culturelles en enjeux.

**Document: D590**

Titre: La "langue propre" ou la légitimité par le marquage identitaire

Type: linguistique - article d'ouvrage collectif

Langue: français

Auteur: VIAUT, Alain

In :Catégories référentes des langues minoritaires en EuropeDirigé par: VIAUT, Alain

Ed. : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Bordeaux, pp. 433-461

Extrait E3007, p. 433

La notion de langue propre, d’origine catalane, est devenue, au cours du XXe siècle, emblématique de la question des droits linguistiques et de la revitalisation des langues minorées en Espagne. Elle n’a pas, à ce jour, été reprise ailleurs. Il est vrai que son émergence porte l’empreinte d’une configuration historique et politique très ancrée dans ses territoires d’origine.